

**Des questions sur
les vaccins contre
la COVID-19?**

**Voici quelques
réponses.**



Qu'est-ce que le virus de la COVID-19?

Le virus de la COVID-19 est un coronavirus qui a été identifié vers la fin de 2019. Les coronavirus sont une grande famille de virus connus pour causer des infections respiratoires légères ou sévères. Les nouveaux coronavirus comprennent celui de la COVID-19.

Comment le virus de la COVID-19 se propage-t-il?

Le virus de la COVID-19 se propage le plus souvent par les gouttelettes respiratoires que projette une personne infectée par le virus lorsqu'elle tousse, éternue, parle, respire et chante. Le virus de la COVID-19 peut également se propager en portant les mains à la bouche, au nez ou aux yeux sans s'être lavé les mains après avoir touché une surface ou un objet contaminé par le virus. Vous pouvez avoir été contaminé par le virus avant que des symptômes se développent ou deviennent apparents.

Qui peut recevoir le vaccin contre la COVID-19?

Les Ontariens âgés de cinq ans ou plus peuvent recevoir la première et la seconde dose du vaccin contre la COVID-19. Des doses de rappel sont également offertes à partir de l'âge de 12 ans.

Il est possible et recommandé à certaines personnes de recevoir une troisième dose dans le cadre d'un schéma de vaccination primaire élargi, ainsi que des doses de rappel du vaccin contre la COVID-19, en raison de la baisse potentielle de leur immunité et de leur risque plus élevé de maladie grave et d'hospitalisation.

Pour savoir qui peut recevoir le vaccin, visitez ontario.ca/reenseignementsvaccincovid.

Pourquoi devrais-je me faire vacciner contre la COVID-19?

Vous faire vacciner est la meilleure chose à faire pour vous protéger, vous, vos proches et votre collectivité, contre une maladie grave ou une hospitalisation attribuable au virus de la COVID-19 et à ses variants.

Les vaccins contre la COVID-19 ne causent pas d'infection au coronavirus. Ils aident à développer une immunité au virus, pour que votre organisme puisse le combattre plus facilement. Cela peut réduire votre risque de contracter la COVID-19 ou atténuer les symptômes si vous contractez cette maladie.

Pourquoi devrais-je me faire vacciner alors que les mesures de santé publique sont levées?

La levée des mesures de santé publique et de sécurité au travail ne signifie pas que la COVID-19 a disparu ou que la pandémie est terminée. La vaccination reste la meilleure protection contre la COVID-19 et la meilleure protection pour les progrès que nous avons accomplis.

Recevoir toutes les doses de vaccin contre la COVID-19 recommandées reste la meilleure chose à faire pour vous protéger, vous, vos proches et votre collectivité contre le virus de la COVID-19 et ses variants. Cette démarche réduit considérablement le risque de maladie grave, d'hospitalisation et de décès.

Est-il nécessaire de recevoir une dose de rappel du vaccin contre la COVID-19?

Bien qu'un schéma de vaccination primaire contre la COVID-19 soit très efficace pour prévenir une forme grave de COVID-19 et l'hospitalisation, il est important d'être à jour en recevant toutes les doses recommandées du vaccin contre la COVID-19, étant donné que la protection après un schéma de vaccination primaire

contre la COVID-19 diminue au fil du temps, particulièrement en présence de variants préoccupants.

Les personnes âgées de 18 ans ou plus peuvent prendre rendez-vous pour une première dose de rappel trois mois (84 jours) après leur deuxième dose. Celles âgées de 12 à 17 ans peuvent réserver une première dose de rappel six mois (168 jours) après la deuxième dose. Dans certains cas, une deuxième dose de rappel peut être administrée. Pour en savoir plus, visitez ontario.ca/reenseignementsvaccinocovid.

J'ai contracté la COVID-19 et je m'en suis rétabli. Dois-je quand même me faire vacciner?

Oui. Vous devriez quand même recevoir toutes les doses recommandées de vaccin contre la COVID-19 pour mieux prévenir toute forme grave de cette maladie et l'hospitalisation.

Si vous vous êtes remis de la COVID-19, vous n'êtes pas immunisé pour autant et vous pouvez encore contracter le virus et être contagieux, même en l'absence de symptômes. Avec la propagation de nouveaux variants, il est important de rester à jour en matière de vaccination contre la COVID-19.

Si vous avez eu la COVID-19 récemment, il serait bon de compter une période maximale de six mois après l'apparition de la maladie avant de recevoir votre prochaine dose. Consultez un fournisseur de soins de santé pour de plus amples renseignements sur le délai optimal à observer selon votre âge, le nombre de doses que vous avez reçues et votre état de santé.

Vais-je ressentir des effets secondaires?

Comme dans le cas de toute vaccination, certaines personnes peuvent avoir des effets secondaires légers et une réaction qui se dissipent en l'espace de quelques heures à quelques jours après

la vaccination. Les effets secondaires font partie de l'action par laquelle l'organisme développe une immunité à la COVID-19 après la vaccination. Les effets secondaires les plus courants comprennent une coloration (par exemple, une rougeur ou une teinte violacée) ainsi qu'une sensibilité ou de l'enflure au point d'injection sur le bras, de la fatigue, un mal de tête, une douleur musculaire ou articulaire, des frissons ou une fièvre légère.

Si vous développez des effets secondaires qui vous inquiètent ou ne semblent pas s'estomper après quelques jours, veuillez consulter votre fournisseur de soins de santé.

Les vaccins contre la COVID-19 sont-ils sans danger?

Oui. Santé Canada a l'un des systèmes de révision scientifique les plus rigoureux du monde et n'approuve un vaccin que s'il est sans danger, efficace et conforme aux normes de fabrication et de qualité les plus élevées.

Seuls les vaccins approuvés par Santé Canada sont administrés en Ontario.

En savoir plus sur les vaccins en visitant le [site Web de Santé Canada](https://www.canada.ca/fr/sante-canada).

Devrais-je me méfier de vaccins qui ont été mis au point avec une telle rapidité?

Non. Seuls les vaccins que Santé Canada a approuvés et jugés efficaces et sans danger seront administrés en Ontario.

Ces vaccins ont été mis au point plus vite que d'autres grâce à une collaboration et à un financement sans précédent à l'échelle du globe.

De plus, des chercheurs mènent des études et des travaux sur les [vaccins à ARN messenger](#) depuis plus de 10 ans, ce qui explique pourquoi la technologie à ARN messenger a pu être

utilisée rapidement pour mettre au point le vaccin contre la COVID-19.

Bien que les vaccins contre la COVID-19 aient été mis au point dans de brefs délais, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour en assurer l'innocuité et l'efficacité.

En quoi a consisté le processus d'approbation du vaccin?

Dans le monde entier, d'importantes ressources ont été consacrées à la mise au point des vaccins contre la COVID-19, ce qui a contribué à l'avancée efficiente et efficace de leur processus d'approbation. Cela comprend l'adaptation des programmes de recherche existants, une coopération internationale entre les scientifiques et les gouvernements, un financement extraordinaire, le recrutement accéléré de participants à des essais cliniques, ainsi que l'organisation rapide d'essais cliniques pour démontrer l'efficacité des vaccins. Les meilleurs scientifiques canadiens indépendants ont examiné soigneusement toutes les données avant d'approuver les vaccins et de les déclarer sûrs et efficaces pour la population canadienne. Toutes les étapes du protocole de sécurité ont été suivies dans l'approbation de ces vaccins.

En savoir plus sur le processus de révision et d'autorisation en visitant le [site Web de Santé Canada](#).

Quels sont les effets secondaires à long terme de ce vaccin?

Les études en cours sur les effets secondaires à long terme des vaccins n'indiquent à ce jour aucun effet secondaire grave. Les personnes qui ont été vaccinées dans le cadre d'une étude continuent de faire l'objet d'une surveillance des éventuels effets secondaires à long terme.

Pour en savoir plus sur les effets indésirables après l'immunisation ou pour signaler une réaction indésirable, visitez la [page Web de Santé publique Ontario sur l'innocuité des vaccins](#).

Les effets secondaires suivant la deuxième dose ou les doses de rappel sont-ils plus intenses que ceux ressentis après la première dose?

Certaines personnes peuvent éprouver des effets secondaires plus intenses après leur deuxième dose de vaccin. Étant donné que les effets secondaires sont l'action déclenchée par votre système immunitaire pour développer une protection, une fois votre système immunitaire stimulé par la première dose, la deuxième dose entraîne une réponse immunitaire beaucoup plus forte. C'est une bonne chose et c'est signe que le vaccin fait son travail!

Les effets secondaires ressentis après une dose de rappel sont semblables à ceux ressentis après la première dose et la deuxième. Les effets secondaires courants peuvent durer de quelques heures à quelques jours après la vaccination et comprendre une coloration (par exemple, une rougeur ou une teinte violacée), ainsi qu'une sensibilité ou de l'enflure au point d'injection sur le bras, de la fatigue, un mal de tête, une douleur musculaire ou articulaire, des frissons ou une fièvre légère.

Le vaccin peut-il me donner la COVID-19?

Non. Vous ne pouvez pas contracter la COVID-19 ni une autre maladie infectieuse en vous faisant vacciner. Les vaccins approuvés par Santé Canada ne sont en aucun cas des vaccins vivants, c'est-à-dire qu'ils ne contiennent pas le virus à l'origine de la COVID-19.

Puis-je quand même contracter la COVID-19 après la vaccination?

Le vaccin réduit le risque de contracter la COVID-19 mais, comme pour d'autres vaccinations, il est impossible d'éliminer complètement le risque d'infection, particulièrement en présence d'une transmission communautaire continue du virus.

La vaccination réduit considérablement votre risque de maladie grave, d'hospitalisation et de décès, et c'est le meilleur moyen de vous protéger, vous et votre entourage, contre une maladie grave attribuable à la COVID-19.

Le vaccin contre la COVID-19 aura-t-il une incidence sur ma capacité à concevoir? Que se passe-t-il si je suis déjà enceinte?

Il n'y a pas de preuve, pour l'instant, que les vaccins contre la COVID-19 entraînent la stérilité.

En fait, en recevant toutes les doses recommandées du vaccin contre la COVID-19 avant de concevoir ou pendant votre grossesse, vous serez protégés, vous et l'enfant que vous portez, contre le risque de COVID-19 durant la grossesse.

Le vaccin contre la COVID-19 est-il sans danger pour les femmes enceintes, allaitantes ou qui essaient de concevoir?

Oui. Vous pouvez recevoir sans danger le vaccin contre la COVID-19 avant de devenir enceinte ou à n'importe quel trimestre de votre grossesse. La vaccination contre la COVID-19 en période de grossesse ou d'allaitement ou pendant que vous essayez de concevoir est sans danger, efficace et vivement recommandée par le Provincial Council for Maternal and Child Health (PCMCH), la Société des obstétriciens et gynécologues de l'Ontario (SOGO), la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) et

bien d'autres organisations nationales et internationales.

Les avantages de la vaccination pour prévenir d'éventuelles complications durant la grossesse dépassent de loin les risques. Si vous contractez la COVID-19 alors que vous êtes enceinte, vous courez un plus grand risque d'hospitalisation et d'admission aux soins intensifs ou en réanimation que les femmes atteintes de COVID-19 qui ne sont pas enceintes.

Non seulement le vaccin vous protégera contre l'infection au virus de la COVID-19, mais il réduira aussi le risque de maladie grave et de complications attribuables à une infection au virus de la COVID-19 durant la grossesse. Des études laissent penser que les anticorps que votre organisme fabrique après la vaccination seront transmis à votre bébé par le placenta, votre lait maternel ou les deux, ce qui peut créer une meilleure protection contre la COVID-19, non seulement pour vous, mais aussi pour votre enfant après la naissance.

Pour en savoir plus, visitez ontario.ca/vaccinovidgrossesse.

Pourquoi mon enfant devrait-il se faire vacciner? La COVID-19 n'est-elle pas moins grave chez les enfants?

Bien que les enfants infectés au virus de la COVID-19 éprouvent généralement des symptômes légers, certains peuvent être très malades, ce qui peut entraîner leur hospitalisation, leur admission aux soins intensifs, voire la mort. D'autres peuvent éprouver des symptômes graves et plus persistants (dans le cas de la COVID-19 longue ou du syndrome de COVID-19 post-aigu, par exemple). C'est le cas, en particulier, des enfants qui sont immunodéprimés ou qui ont une affection sous-jacente.

La vaccination offrira aux enfants et aux jeunes un haut niveau de protection contre les formes graves de COVID-19, l'hospitalisation et le décès que le virus peut causer. Elle aide également à protéger les autres membres de la famille, comme ceux qui ne peuvent pas se faire vacciner ou les personnes âgées plus vulnérables.

Santé Canada a autorisé le vaccin Pfizer pour les enfants de 5 ans et plus et le vaccin Moderna pour ceux âgés de 6 ans et plus.

Le vaccin contre la COVID-19 recommandé pour les enfants de 5 ans et plus est le vaccin Pfizer. Sous réserve de l'obtention d'un consentement éclairé, qui devrait inclure la sensibilisation au risque élevé de myocardite ou de péricardite, les enfants de 6 ans et plus peuvent recevoir le vaccin Moderna contre la COVID-19.

Des millions d'enfants au Canada et aux États-Unis ont été vaccinés contre la COVID-19 et, dans l'ensemble, aucun signal préoccupant n'a été observé en ce qui concerne l'innocuité du vaccin.

Comme les vaccins contre d'autres maladies, votre enfant a la meilleure protection si vous gardez son [schéma de vaccination à jour](#). Pour en savoir plus, visitez ontario.ca/vaccinccovidjeunes.

Y a-t-il une micropuce dans le vaccin?

Non.

En quoi le vaccin contre la COVID-19 diffère-t-il du vaccin contre la grippe?

Le vaccin contre la COVID-19 et celui contre la grippe sont très différents l'un de l'autre et ne se comparent pas. Ils ciblent des virus distincts; le vaccin antigrippal cible à la fois de multiples souches virales de la grippe, tandis que le vaccin contre la COVID-19 ne cible qu'un virus, le SARS-CoV-2.

Il est important de recevoir et le vaccin antigrippal et le vaccin contre la COVID-19, car ils agissent contre des virus différents.

La vaccination contre la grippe ou une autre maladie en même temps que la vaccination contre la COVID-19 est sans danger. Il n'est pas nécessaire d'observer un délai de 14 jours avant de recevoir votre vaccin contre la COVID-19.

Ai-je droit au vaccin si je n'ai pas de carte Santé de l'Ontario?

Toute personne qui habite, étudie, travaille ou est en visite en Ontario a le droit de recevoir le vaccin gratuitement, sans égard à son statut en matière de citoyenneté ou d'immigration.

Vous n'avez pas besoin d'une carte Santé de l'Ontario pour recevoir le vaccin. Vous pouvez utiliser une autre forme de pièce d'identité avec photo pour confirmer votre nom et votre date de naissance, ou une combinaison de pièces d'identité, par exemple un permis de conduire, un passeport, un élément de courrier recommandé, un talon de paie, une carte d'étudiant, une pièce d'identité délivrée par un autre gouvernement, y compris des documents délivrés par un gouvernement étranger ou périmés.

Si vous n'avez pas de carte Santé et que votre bureau de santé publique utilise l'InfoCentre provincial pour la vaccination (ICPV), vous pouvez appeler ce dernier au 1 833 943 3900 pour prendre rendezvous. On vous demandera de fournir une forme de pièce d'identité avec photo au moment de votre rendezvous pour le vaccin.

Vous pouvez également communiquer avec le bureau de santé publique de votre région pour confirmer votre admissibilité à la vaccination et obtenir de l'aide pour la prise d'un rendezvous. Pour trouver le bureau de santé publique de votre région et son numéro de téléphone, utilisez le [localisateur de bureau de santé publique](#).

Le don de sang diminue-t-il l'efficacité du vaccin contre la COVID-19?

Non. Aucun résultat de recherche disponible ne laisse penser ni ne prouve que le don de sang réduit l'efficacité du vaccin contre la COVID-19.

Un don de sang n'enlève pas le vaccin de l'organisme et ne réduit pas le nombre de cellules immunitaires et d'anticorps importants qui se forment en réaction au vaccin. Pour en savoir plus, visitez la [Société canadienne du sang](#).

Et si je n'ai pas reçu tous les vaccins prévus à mon calendrier d'immunisation normal? Puis-je quand même recevoir le vaccin contre la COVID-19?

Oui. De plus, nous encourageons les personnes qui sont en retard dans leur calendrier d'immunisation à communiquer avec leur fournisseur de soins de santé pour se mettre à jour.

Quelles ressources sont offertes aux personnes handicapées ou aux personnes qui ont des préoccupations concernant l'accessibilité des lieux de vaccination?

Les lieux de vaccination doivent assurer un service aux clients accessible et communiquer avec les personnes handicapées dans un format accessible. De plus, les ressources suivantes sont mises à la disposition de ces personnes :

- [ConnectABILITY.ca](#), pour obtenir de l'information sur les vaccins contre la COVID-19, des ressources et un soutien offerts aux aidants naturels, des vidéos proposées par des sources fiables, et plus encore.
- les sites Web [Health Care Access Research and Developmental Disabilities](#) et [vaccinesupport.ca](#), pour savoir comment faire vacciner votre enfant ou personne à charge ayant une déficience développementale ou intellectuelle (adaptations dans le lieu de vaccination,

possibilités de visites à domicile, peur des aiguilles, etc.);

- [l'Association ontarienne de soutien communautaire](#), pour obtenir de l'information sur le Programme de transport accessible pour la vaccination, qui propose un service de porte à porte vers les lieux de vaccination aux personnes handicapées, ainsi qu'aux personnes âgées à mobilité réduite, pour qui l'accès à un transport sécuritaire est difficile.

Où puis-je m'adresser pour obtenir de plus amples renseignements?

Visitez [ontario.ca/vaccinocovid](#) pour en savoir plus sur les vaccins contre la COVID-19 pour l'Ontario, notamment pour vous renseigner sur votre admissibilité à la vaccination, savoir comment prendre rendezvous, à quoi vous attendre, et plus encore. Vous pouvez également joindre l'InfoCentre provincial pour la vaccination pour parler à un agent chevronné ou à un spécialiste de la santé en composant le 1 833 943 3900 (ATS pour les personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble d'élocution : 1 866 797 0007). Des services y sont offerts dans plus de 300 langues, sept jours sur sept, de 8 h à 20 h.

Si vous avez des questions sur les vaccins contre la COVID-19 pour les enfants, les jeunes, les femmes enceintes ou celles qui allaitent ou qui prévoient de concevoir, veuillez communiquer avec le service de consultation sur les vaccins contre la COVID-19 de l'hôpital SickKids pour réserver une consultation téléphonique confidentielle avec une infirmière pédiatrique autorisée en visitant [sickkids.ca/vaccineconsult](#) ou en composant le 1 888 304 6558. Des consultations sont également offertes dans plusieurs langues grâce à un service d'interprétation téléphonique.

Vous pouvez également appeler la clinique VaxFacts du Scarborough Health Network (SHN) pour obtenir une consultation téléphonique individuelle avec un médecin qualifié du SHN et connaître les faits afin de prendre une décision éclairée en ce qui concerne les vaccins contre la COVID-19.

Prenez rendezvous pour une consultation en visitant shn.ca/vaxfacts ou en appelant le 416 438 2911, poste 5738. Des rendezvous sont offerts sept jours sur sept, de 9 h à 20 h, dans plus de 200 langues.

